



Nouvelle réglementation sur l'évaluation des incidences en site NATURA 2000

Le second décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation propre à NATURA 2000 fixe une liste nationale de référence portant sur certaines activités ne relevant jusqu'ici d'aucun régime administratif.

Ces activités (documents de planification, programmes, projets, travaux, manifestations, interventions...) peuvent porter atteintes aux sites NATURA 2000 ; elles sont donc désormais soumises à évaluation des incidences, conformément à l'article L 414-4 du Code de l'Environnement.

Concernant le milieu forestier, sur le site FR2500094 « *Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville* » les activités soumises à évaluation des incidences sont :

- création de voie forestière : pour des voies permettant le passage de camions grumiers.
- création de place de dépôt de bois : pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
- premiers boisements : lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 0,1 ha.
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes : hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie par travail superficiel du sol.
- création de plans d'eau, permanents ou non : superficie du plan d'eau supérieure à 0,05 ha.
- réalisation de réseaux de drainage : drainages d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000.
- travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- installation de lignes ou câbles souterrains.
- aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares.

- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Le texte officiel de l'Arrêté Préfectoral du 4 juin 2012 sur l'évaluation des incidences est disponible sur le site de la DREAL de Basse-Normandie à l'adresse suivante :

http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120601_AP_BN_evaluation_incidence_N2000_liste_locale_2_version_impression_RV_cle16e4c8.pdf

Directives de gestion concernant l'habitat « Tourbières basses alcalines » (7230)

Cet habitat correspond à la végétation des bas-marais neutro-alcalins, que l'on rencontre le plus souvent sur des substrats organiques constamment gorgés d'eau et fréquemment (mais non systématiquement) tourbeux. Présent de l'étage planitiaire à l'étage subalpin, il se caractérise par un cortège d'espèces typiques constituées de petites cypéracées (Laiches, Scirpes et Choins) et d'un certain nombre de mousses hypnacées pouvant avoir une activité turfigène, accompagné d'une multitude d'espèces généralement fort colorées, notamment des orchidées. Il abrite une multitude d'espèces animales et végétales aujourd'hui extrêmement rares et menacées à l'échelle de notre territoire et de l'Europe.

Bien qu'encore assez largement distribué en France, principalement dans les régions calcaires, cet habitat a connu une dramatique régression au cours des dernières décennies et ne se rencontre bien souvent qu'à l'état relictuel dans de nombreuses régions où, hier, il était abondant. Les principales causes de sa régression ont été le drainage agricole, la populiculture, l'exploitation de la tourbe et diverses activités destructrices telles que le remblaiement, l'enneigement ou la mise en décharge. L'abandon des usages agricoles traditionnels (fauche, pâturage) constitue aujourd'hui l'une des principales menaces pesant sur la végétation de ces bas-marais.

La gestion de cet habitat consistera en :

- la préservation des sites maintenus dans un bon état de conservation en proscrivant toute atteinte susceptible de leur être portée, notamment du point de vue de leur fonctionnement hydrique ;
- la restauration des bas-marais dégradés, notamment l'ouverture des sites colonisés par les ligneux et la réduction du couvert végétal sur les sites envahis par des espèces colonisatrices (le Roseau notamment) ;
- l'entretien des bas-marais par la fauche ou le pâturage, dans le cadre d'une gestion en mosaïque du milieu.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* » (7210, habitat prioritaire)

Végétations caractérisées par la présence, et le plus souvent par la dominance, du Marisque, se développant sur des substrats organiques tourbeux, mésotrophes à eutrophes, souvent en contact avec des groupements de bas-marais neutro-alcalins, parfois avec des végétations acidiphiles. La densité du Marisque peut être très variable, de quelques pieds disséminés au sein de groupements de bas-marais ou de tourbières de transition diversifiés et ouverts, jusqu'à des cladiaies fortement paucispécifiques, fréquemment monospécifiques, denses et impénétrables. Les formations de *Cladium* se développant sur substrat minéral (cladiaies riveraines sur sables, formations littorales), également d'intérêt communautaire, sont relativement mal connues et leur description ne sera que sommaire. Une attention toute particulière sera portée ici aux végétations se développant sur tourbe, mais également sur des radeaux flottants à la surface d'eaux libres en préfiguration de leur évolution vers des groupements de tourbières.

Cet habitat, qui se développe préférentiellement dans les régions calcaires de notre territoire et aux étages planitiaire et collinéen, a connu une évolution très contrastée selon les régions : dans la plupart d'entre elles, il a fortement régressé, en même temps que tous les milieux tourbeux, sous l'effet combiné de l'intensification des pratiques agricoles, du drainage, de l'eutrophisation, de la populiculture... Dans certaines régions, au contraire, il a bénéficié de l'abandon des prairies et marais tourbeux qui se sont vus envahis par cette espèce au très fort pouvoir de colonisation, avec parfois des conséquences négatives sur la diversité biologique globale des sites colonisés.

La gestion de cet habitat dépend des types de cladiaies (cladiaies-radeaux ou cladiaies terrestres) et des objectifs que se seront fixés les gestionnaires : maintien de cladiaies denses à forte accumulation de litière favorable aux invertébrés, selon une gestion passive avec contrôle de la végétation ligneuse, ou maintien de cladiaies ouvertes privilégiant la diversité végétale grâce au contrôle du Marisque par la fauche ou le pâturage extensif.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoteo-Nanojuncetea* » (3130)

Cet habitat est très hétérogène. Il englobe les gazons vivaces amphibies oligotrophiques à Littorelle et Isoètes des plaines continentales et des montagnes européennes, et les communautés annuelles plus ou moins longuement amphibies oligotrophiques à mésotrophiques à petites joncacées et cypéracées.

Leurs points communs sont donc leur caractère amphibie non eutrophique, et leur caractère héliophile.

Ces gazons peuvent peupler les rives convenablement atterries des lacs, mares et étangs, ainsi que les lits des fleuves et rivières soumis à des crues saisonnières et les chemins forestiers inondables. Annuels et vivaces, ils peuvent entrer en superposition spatiale les uns avec les autres, les communautés vivaces restant souvent assez ouvertes pour permettre le développement des annuelles peu concurrentielles.

Cet habitat est largement représenté en France, mais très souvent en des stations ponctuelles, des falaises littorales jusque dans l'étage alpin pour certains d'entre eux.

Les potentialités économiques sont nulles, par contre l'habitat est susceptible de s'installer dans des milieux d'intérêt économique ou de loisirs.

Leur conservation passera par le maintien du fonctionnement hydrique des pièces d'eau favorisant les variations du plan d'eau (condition liée au caractère amphibie et héliophile), et par une absence de toute forme d'eutrophisation. Une mise en assec des pièces d'eau espacée dans le temps pourrait être extrêmement propice au maintien des végétations amphibies de bas-niveau topographique. On évitera l'envasement ainsi qu'un pénétration intense.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. » (3140)

L'habitat englobe toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, dans lesquelles les characées (famille de plantes aquatiques) constituent soit des végétations à l'état pur, soit des végétations mixtes de charophycées et de végétaux supérieurs.

Les characées sont des espèces pionnières, vernales ou estivales, plus ou moins facilement éliminées par les macrophytes aquatiques. Les peuplements de charophycées peuvent être monospécifiques ou composés d'espèces appartenant à un ou plusieurs genres. Des peuplements pionniers peuvent apparaître dans des eaux mésotrophes peu profondes et ne se maintenir que quelques années. Plus rarement, elles persistent en tant que compagnes au sein d'associations variées des bordures aquatiques, et sont les reliques d'une végétation de charophycées initialement exclusive.

Ces végétations se rencontrent depuis l'étage alpin jusque dans la plaine, où elles sont très dépendantes des facteurs physiques et chimiques (profondeur, granulométrie, luminosité, trophie, phénomènes de pollution). Les variations de pH, en liaison avec la quantité de sels dissous, peuvent entraîner de considérables changements dans les prairies de charophycées. Un certain pourcentage d'espèces aquatiques peut présenter un pouvoir d'adaptation important, une tolérance à une gamme de pH relativement large et à une certaine concentration en sels minéraux. En effet, des espèces observées dans des eaux oligo-mésotrophes, faiblement acides, le seront aussi dans les eaux oligo-mésotrophes neutres à faiblement alcalines.

L'eutrophisation des milieux, la diminution de la transparence de l'eau, l'envasement et le développement des héliophytes ont fait considérablement régresser ces communautés végétales. La création de milieux neufs (mares, gravières...) permet parfois l'installation de nouvelles végétations.

Ces végétations sont dépendantes de la gestion et des pratiques d'entretien des plans d'eau : gestion des niveaux d'eau, de l'envasement, de l'utilisation de ces milieux aquatiques par l'homme, des ceintures ripariales. Les dégradations majeures correspondent à une modification des biotopes permettant le développement de ces communautés et à des phénomènes de pollution, les characées étant indicatrices d'une bonne qualité chimique des eaux.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Mégaphorbiaies riveraines » (6430 A)

Il s'agit de végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Ces « prairies » élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage). Elles peuvent d'ailleurs s'étendre, à partir du potentiel de semences qu'elles possèdent, sur des prairies anthropiques où la gestion a cessé.

Elles se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (Saules) et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux forestiers. Il s'agit donc de milieux souvent fugaces qui subsistent cependant en lisière et au bord de chemins.

Ces mégaphorbiaies sont menacées par les activités anthropiques (utilisation pour le pâturage ou la fauche) et par les modifications éventuelles du régime hydraulique des cours d'eau. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle.

Directives de gestion concernant l'habitat « Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines » (6430 B)

Cet habitat caractérise les lisières naturelles (externes) et anthropiques (internes : bord de chemin, de laies, talus...), et certaines clairières forestières, on le retrouve donc à l'extérieur et à l'intérieur des massifs forestiers, aux étages collinéen et montagnard. Il est installé sur des sols bien alimentés en eau et pas trop acides. Les conditions écologiques (humidité de l'air et du sol, action de la lumière) provoquent une accentuation de l'activité biologique du sol avec libération d'azote (richesse en azote plus grande que dans le couvert proche), ce qui favorise la présence de nombreuses espèces nitroclines ou nitrophiles. Ces formations sont en situation d'écotone (zone de transition écologique entre deux écosystèmes) et apparaissent généralement en linéaire droit.

Les travaux forestiers (place de dépôts, exploitation...) peuvent modifier les conditions de vie et entraîner leur disparition localisée et temporaire. Une intensification de l'agriculture à proximité des forêts entraîne la disparition des lisières forestières (labours jusqu'à la forêt, impact des phytocides). La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

2.1 PRESENTATION GENERALE DU SITE

2.1.1 Localisation et description générale du site

Le marais de Chicheboville-Bellengreville est situé en Basse-Normandie, dans le département du Calvados à une dizaine de kilomètres au sud-est de l'agglomération caennaise, à l'extrémité occidentale du Bassin Parisien (figures 1 et 2). Le marais est entouré par les grandes cultures qui s'étendent dans la plaine de Caen.

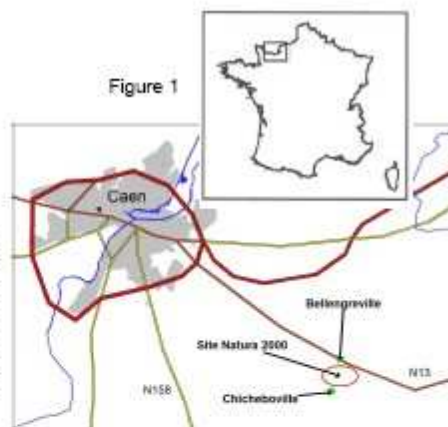


Figure 2 : localisation du site

Ce site de 99 hectares est localisé sur la commune de Bellengreville pour 22 hectares et sur la commune de Chicheboville pour 77 hectares. Les limites des communes correspondent au canal principal qui coupe le marais en deux, d'est en ouest. Le marais est bordé au Nord par la ligne de chemin de fer Paris-Cherbourg (figure 3).



Figure 3 : carte topographique (fonds IGN 1613 ouest)

*Périmètre Natura 2000
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)*

Carte N° 2

Périmètre Natura 2000

Légende

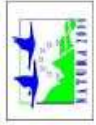
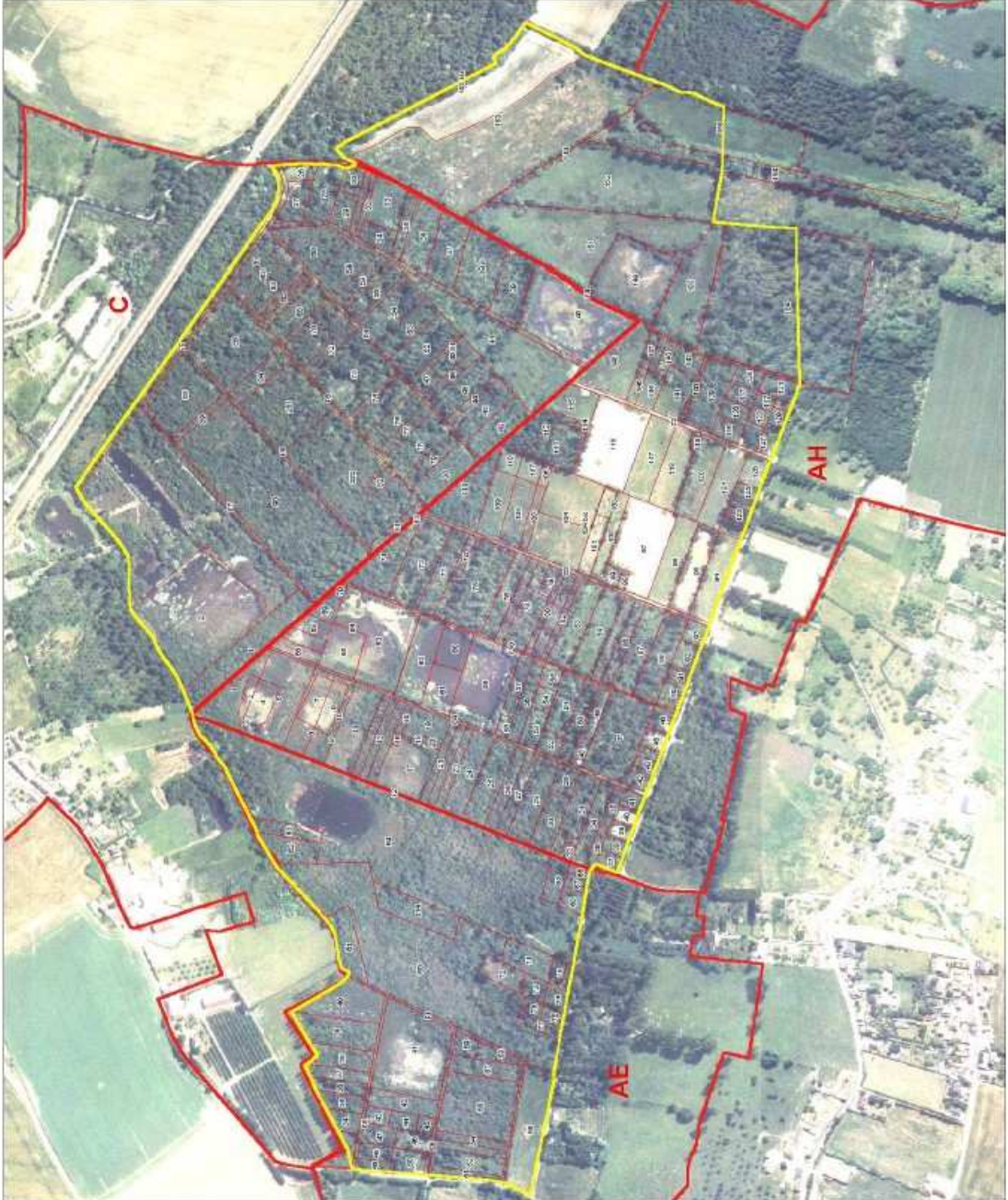
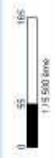
-  périmètre Natura 2000
-  parcelles cadastrales
-  Sections cadastrales
- Bellengreville - C**
- Chicheboville - AE, AH**



Conservatoire
National du
Littoral
Associatif



Travaux réalisés en 2000



Etats de conservation des habitats d'intérêt communautaires
Marais de Chicheboville - Bellegreville (N°94)

Carte N° 4

Etats de conservation
des habitats d'intérêt communautaires

Légende

- Bon
 - Moyen
 - Mauvais
 - Très mauvais
- Sections cadastrales
 Bellegreville : C
 Chicheboville : AH, AE

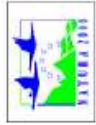


0 50 100
1:25 000 km



Conservatoire
National du
Patrimoine
Naturel de
Basse-Normandie

Révisé le 16/07/2015

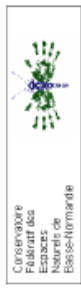


Ensemble des habitats présents sur le site
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

Carte N° 5
Ensemble des habitats
présents sur le site



- Légende**
- Marais à Chaux (3140)
 - Cladière fermée (72301)
 - Cladière ouverte (64301)
 - Marais à eau (6430)
 - Marais potamo-halobes (6430)
 - Marais potamo-halobes sous cauderasse (8430)
 - Prairie tourbeuse à marais (8410)
 - Gazon à Rubus sp. (3130.1)
 - Tourbière basse albatina (7230)
 - Haies
 - ▲ Gazon à petits souchets (3130.2)
 - Sections cadastrales
- Bellengreville : C**
Chicheboville : AH, AE



Réalisation: VEGETEN - Août 2005



Localisation de la Jussie
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

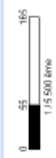
Carte N° 6

Localisation de la Jussie



Légende

- Zones envahies par la Jussie
- Parcelles cadastrales
- Sections cadastrales
- Bellengreville : C
- Chicheboville : AH, AE



Conservatoire
 National du Patrimoine
 Naturel de
 Basse-Normandie

Rédaction: MCFEY - Août 2015



**Activités exercées sur le marais
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)**

Carte N° 7

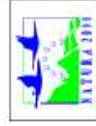
Activités exercées

- parcellaire par activité**
- fauche + pâturage (ovin, élevois)
 - peulière - arbrissement exploitée
 - peulière en exploitation
 - fauche (agricole) + pâturage équin (loisir)
 - jardin
 - gazon
 - culture
 - chemin cadastre
 - pas d'activité actuelle

- Sections cadastrales**
- Bellengreville - C
 - Chicheboville - AH, AE



REMERCIEMENTS : n°013015



Préconisations de gestion : Tourbières basses alcalines
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

Carte N° 8

Préconisations de gestion :
 Tourbières basses alcalines (7230)



- Légende**
- Tourbière basse alcaline
 - Parcelles cadastrales
 - Sections cadastrales
- Bellengreville - C,
 Chicheboville - AH, AE



0 50 100
 1:25 000 km



Conservatoire
 National du Patrimoine
 Naturel

Révision: 16/01/2014 - A04/2105



Préconisations de gestion par habitat remarquable : Marais calcaire à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

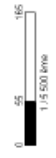
Carte N° 9

Préconisations de gestion par habitat remarquable : Marais calcaire à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae (7210*)

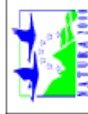
- Légende**
- Châtillais fermés
 - Châtillais ouverts
 - Parcelles cadastrales
 - Sections cadastrales
 - Bellengreville : C
 - Chicheboville : AH, AE



Conservatoire National du Littoral
 Espaces Naturels de France
 Conservatoire National du Littoral



Publié en 1992 - Août 2015



Préconisations de gestion : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes planitiaires à subalpines des *Littorelletea uniflorae* Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

Carte N° 10

Préconisations de gestion :
Eaux stagnantes, oligotrophes à
mésotrophes planitiaires à subalpines
des *Littorelletea uniflorae* (3130-1)



Réalisation: MFCREX - Août 2016

**Préconisations de gestion : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
planitiaires à subalpines (Isoeto-Nanojuncetea)
Marais de Chicheboville - Bellegreville (N°94)**

Carte N° 11

Préconisations de gestion :
Eaux stagnantes, oligotrophes
à mésotrophes planitiaires à
subalpines (Isoeto-Nanojuncetea) (31:30-2)



Légende

- parcelles à petits souchets
- ▭ Parcelles cadastrales
- ▭ Sections cadastrales
- ▭ Bellegreville - AH, AE
- ▭ Chicheboville - AH, AE



Illustration M.F.OTEN - Juin 2005



**Préconisations de gestion : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec
végétation benthique à Chara spp.
Marais de Chicheboville – Bellengreville (N°94)**

Carte N° 12

Préconisations de gestion :
Eaux oligo-mésotrophes calcaires
avec végétation benthique à
Chara spp. (3140)



Légende

- Marais à chara
- parcelles cadastrales
- Sections cadastrales
- Bellegreville : C
- Chicheboville : AH, AE



Réalisation: MERTICHA, Août 2005



Préconisations de gestion : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

Carte N° 13

Préconisations de gestion :
 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets
 planitiaires et des étages montagnards
 à alpins (6430)

Légende

- Parcelles cadastrales
- Sections cadastrales
- Belengreville : AE, AH
- Chicheboville : C

Habitats

- Mégaphorbiaie
- Mégaphorbiaie sous peuplée

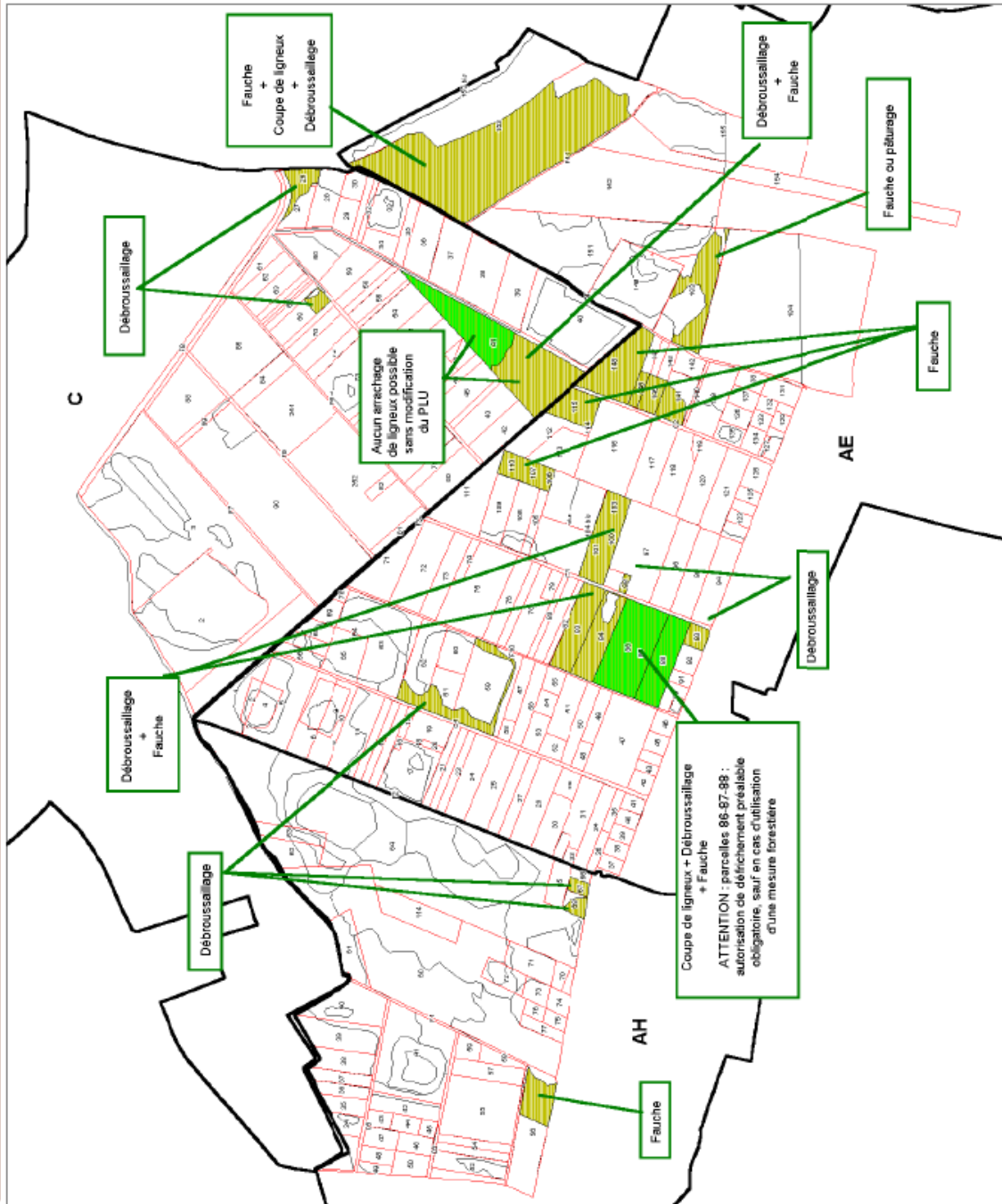


0 55 165
 1/5 500 km

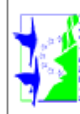


Conservatoire
 National du Patrimoine
 Naturel
 Basse-Normandie

Révisé en 2015



DIRECTION
 RÉGIONALE
 DE L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'ÉNERGIE ET
 DU CLIMAT








Préconisations de gestion : Marais alcalin (habitats non retenus par la Directive)
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

Carte N° 14

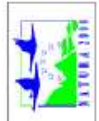
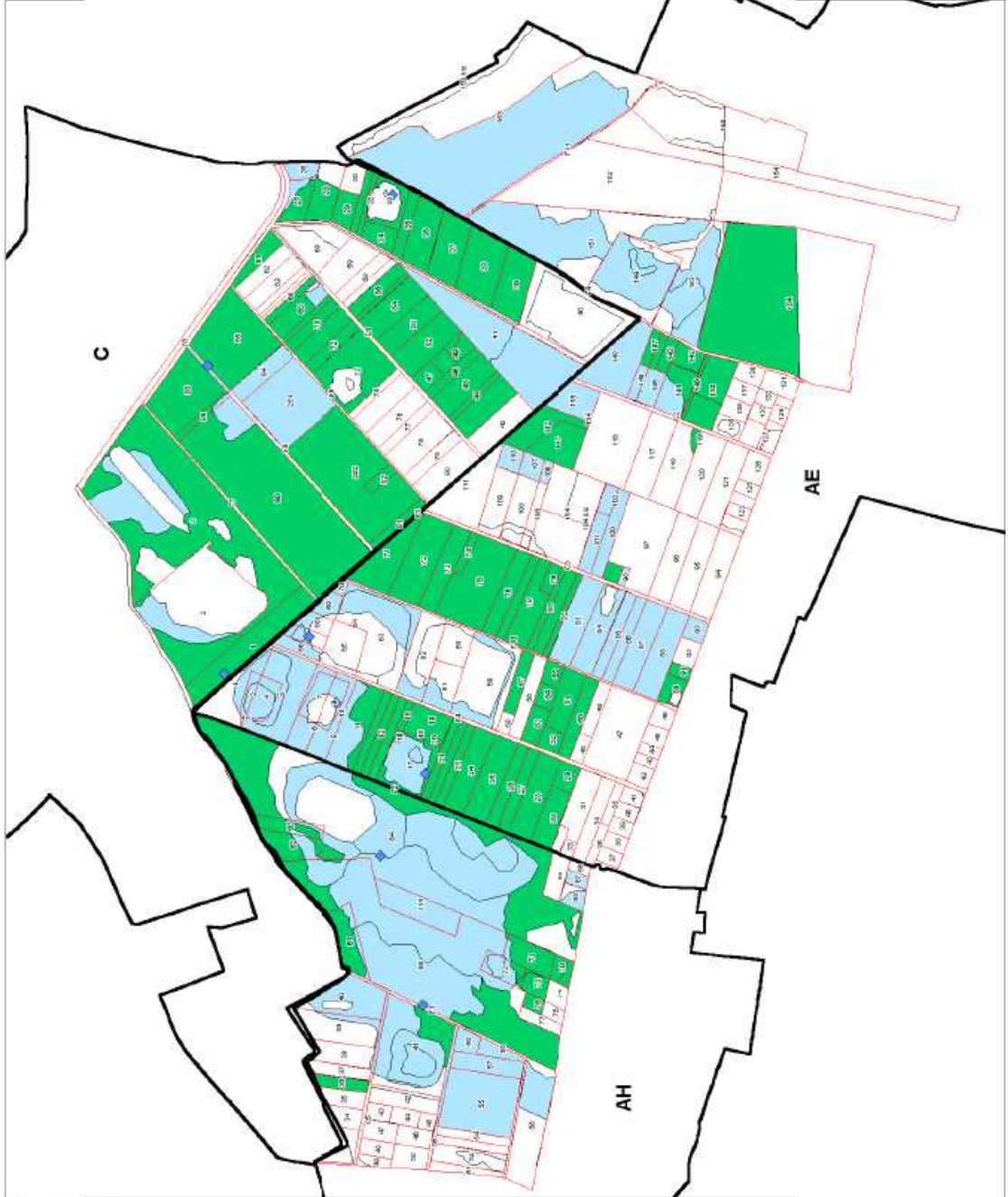
Préconisations de gestion :
Marais alcalin
 (habitats non retenus par la Directive)

Légende

-  parcelles cadastrales
-  Sections cadastrales
Bellengreville - C
Chicheboville - AE, AH
-  Habitats d'intérêt communautaire
-  Saisures d'intérêt public (Lac des Tonnes)
-  Espaces du site Natura 2000
dont la gestion par cette mesure
permet la conservation et/ou
la réajustement des habitats d'intérêt
communautaire



Publication N°12124 - Août 2005







Préconisations de gestion : Marais alcalin (habitats d'eaux stagnantes ou peu courantes non retenus par la Directive)
Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

Carte N° 15

Préconisations de gestion :
 Marais alcalin (habitats d'eaux stagnantes ou peu courantes non retenus par la Directive)



Légende

-  Parcelles cadastrales
 -  Secteurs d'intervention
 -  Règle immémoriale
 -  Sections cadastrales
- Bellengreville - C
 Chicheboville - AH, AE

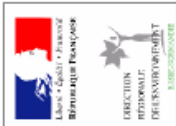


Réalisation: MARCHÉ - Juin 2005



Localisation des espèces floristiques patrimoniales Marais de Chicheboville - Bellengreville (N°94)

Carte N° 16 Localisation des principales espèces floristiques remarquables



Légende
 Parcelles cadastrales
Code espèces
 CO, SN... espèce présente sur la parcelle
CF, SV... espèce localisée précisément

Code	Nom scientifique
AN	Acotium napellus
BO	Borago officinalis
BR	Bistorta renouée
CA	Carex acutiformis
CC	Callimegratis canescens
CE	Carex alba
CF	Cyperus fuscus
CH	Carex holstiana
CM	Cladium mariscus
CO	Cirium alternans
CP	Carex pseudocyperus
CR	Chenopodium rubrum
CS	Carex serotina
CT	Cirium tuberosum
DI	Dactyloriza incana
EO	Echinochloa crus-galli
EH	Elymus inaequalis
ELP	Elyonurus quinqueflora
EP	Epilepis palustris
EPN	Sertaria pneumonanthe
EQ	Salix repens
LD	Juncus subuliflorus (subuliflorus)
MA	Myrsine asarifolia
ML	Melilotus albastris
MV	Myriophyllum verticillatum
NA	Nymphaea alba
PB	Potamogeton amplifolius
PC	Potamogeton amplifolius
PD	Potamogeton amplifolius
RH	Rumex hydrocotylifolius
RI	Rumex crispus
S	Salix viminalis
SE	Stellaria media
SN	Silene acaulis
SV	Silene acaulis
THA	Thalictrum flavum
TA	Typha angustifolia
TP	Tropaeolum majus
UG	Urtica dioica
UV	Urtica dioica



Réalisation: N. BÉGIN, Août 2005



Source : Annexes cartographiques du document d'objectifs du site